

Les abréviations utilisées dans cette Fiche de Données de Sécurité:
n.d.= non disponible, s.o. = sans objet, ppm = parties par million, VLE = Valeur limite d'Exposition.
Classement des dangers selon NFPA: 4-Extrême, 3-Élevé, 2-Modéré, 1-Minime, 0-Aucun, X-Absent

SECTION I - RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT ET LE FOURNISSEUR				
NOM DU PRODUIT:	White Lake Diatomaceous Earth Terre diatomée			4 - extrême
AUTRES NOMS:	Terre diatomée Silice amorphe			3 - élevé
COMPOSANTS UTILISÉS:	Transporteur inerte ou antiagglomérant			2 - modéré
NOM DU FABRICANT:	DE-Source Inc.		NFPA INDICE DE RISQUE:	1 - minime
ADRESSE CIVIQUE:	3779 Dahle Road			0 - aucun
VILLE/PROVINCE:	Westfall, OR, USA		Santé - 1, Inflammabilité - 0, Réactivité - 1	
CODE POSTAL:	97920			
DISTRIBUÉ PAR	Absorbent Products Ltd.			
ADRESSE CIVIQUE:	724 Sarcee Street East			
VILLE/PROVINCE:	Kamloops, B.C. Canada			
CODE POSTAL:	V2H 1E7			
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE:	1-800-667-0336			
SECTION II - IDENTIFICATION DES DANGERS				
<p>ATTENTION: Éviter d'inhaler la poussière, une exposition prolongée et répétée à des concentrations excessives de poussière de ce produit contenant de la poussière de taille respirable ($\leq 10 \mu$), ou toute poussière nuisible, peut causer une maladie pulmonaire chronique. Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer des irritations ou des rougeurs temporaires. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Le risque de lésion varie en fonction de la durée et du niveau d'exposition. Une seule exposition dans des conditions normales d'utilisation ne produira pas d'effets indésirables graves.</p> <p>CONDITIONS MÉDICALES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AGGRAVÉES: Les maladies chroniques respiratoires et pulmonaires préexistantes comme, mais sans s'y limiter: la bronchite, l'emphysème et l'asthme. Peut provoquer une légère irritation temporaire des yeux. Peut causer une légère irritation de la peau.</p> <p>TOXICITÉ CHRONIQUE: Il n'a pas été constaté que la terre diatomée entraînait des risques plus élevés de cancer, de troubles de la reproduction ou de mutations génétiques.</p> <p>Consulter la SECTION X1 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</p>				
SECTION III - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS				
INGRÉDIENTS	%	NUMÉRO DE C.A.S.	LIMITE D'EXPOSITION PERMISE (PEL) PAR OSHA (VLE - ACGIH)	ESPÈCE ET VOIE D'ADMINISTRATION
Terre diatomée d'origine naturelle	100%	61790-53-2	Consulter Section VIII	DL ₅₀ /CL ₅₀ S.O.
Ce produit contient moins de 0,1 % de silice cristalline				
SECTION IV - PREMIERS SOINS				
Inhalation:	Transporter la victime à l'extérieur. Dans le cas d'un arrêt respiratoire, une personne qualifiée devrait pratiquer la respiration artificielle. L'exposition aiguë par inhalation peut provoquer un dessèchement des voies nasales et la congestion des voies respiratoires.			
Ingestion:	Ne pas faire vomir. L'exposition à court terme n'est pas considérée comme dangereuse. Faire boire beaucoup d'eau pour diluer la matière et réduire la sensation de sécheresse buccale.			
Les yeux:	Rincer abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Peut provoquer une irritation/inflammation.			
La peau:	Peut provoquer l'assèchement cutané. Retirer les vêtements contaminés. Laver les régions atteintes avec de l'eau et du savon. Utiliser une lotion hydratante si la sécheresse cutanée persiste. Ce produit ne traverse pas les couches cutanées.			

SECTION V - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE				
Inflammabilité	Non			
Moyens d'extinction	S.O.	Limite supérieure d'inflammabilité (% par volume)	S.O.	
Point d'éclair (méthode)	Ininflammable	Limite inférieure d'inflammabilité (% par volume)	S.O.	
Température d'auto inflammation	S.O.	Agents extincteurs	S.O.	
Produits de combustion dangereux	S.O.	Procédures spéciales	S.O.	
Données sur l'explosivité				
Sensibilité aux chocs	Non	Sensibilité aux décharges électrostatiques	Non	
SECTION VI - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL				
PROCÉDURES LORS DE FUTES OU DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS:	Éviter de créer plus de poussière. Nettoyer au moyen d'un aspirateur muni d'un filtre. Sinon, balayer avec un balai humide ou laver. Éliminer le produit conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.			
SECTION VII - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE				
PROCÉDURES DE MANUTENTION				
Éviter de créer de la poussière. Réparer ou éliminer de manière appropriée les sacs qui sont endommagés. Manipuler dans un espace propre et bien ventilé avec un masque de protection				
EXIGENCES D'ENTREPOSAGE				
Entreposer dans un lieu sec afin de protéger et maintenir la qualité du produit. Conserver les récipients fermés et en bon état. Réparer les récipients				
SECTION VIII - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE				
LIMITES D'EXPOSITION PERMISE: (pour les poussières nuisibles dans l'air, composés volatils)	PEL OSHA 8 hr TWA	ACGIH VLE	OHS 8 hr TWA	OHS STEL
Terre diatomée				
Poussière totale	15 mg/m ³	Non détecté	4 mg/m ³	S.O.
Poussière respirable	5 mg/m ³	Non détecté	1.5 mg/m ³	S.O.
Ce produit contient moins de 0.1 % de silice cristalline.				
CONTRÔLES D'INGÉNIERIE (RECOMMANDÉS: EX. VENTILATION, PROCESSUS À L'ÉCART)				
Fournir une ventilation mécanique ou naturelle adéquate de façon à maintenir les concentrations en poussière en dessous des valeurs PEL/TLV. Consulter la publication pour la ventilation industrielle de ACGIH ou des publications similaires pour la conception de systèmes de ventilation.				
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE				
GANTS	Pas nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.			
PROTECTION OCULAIRE	Utiliser des lunettes de protection dans des conditions de poussières élevées			
CHAUSSURES DE PROTECTION	Selon les conditions requises du chantier			
VÊTEMENT DE PROTECTION	Porter une combinaison lorsqu'il y a beaucoup de poussière.			
PROTECTION RESPIRATOIRE	Éviter d'inhaler de la poussière. Consulter les instructions ci-dessous.			
Les masques de protection respiratoires homologués par le NIOSH ou l'administration de la sécurité et de la santé dans les mines sont recommandés pour la protection contre la pneumoconiose provoquée lors de l'inhalation de poussière. Si la concentration de poussières est inférieure à dix (10) fois la limite d'exposition permise (PEL), utiliser un masque respiratoire qui couvre le quart ou la moitié du visage (N95) avec filtre à poussière de remplacement ou un masque respiratoire à usage unique avec une soupape. Si la concentration de poussière est supérieure à dix (10) fois et moins de cent (100) fois le PEL, utiliser un masque respiratoire qui couvre entièrement le visage avec un filtre à poussière remplaçable (filtre N95); si plus de cent (100) et moins de deux cents (200) fois le PEL, utiliser un masque de protection respiratoire à ventilation assistée filtrée (pression positive) et adduction d'air avec un filtre à poussière de remplacement (filtre N95); si plus de deux cents (200) fois le PEL, utiliser le masque de protection respiratoire à débit d'air automatique de type C, offrant un débit d'air continu (pression positive), avec un casque qui couvre entièrement le visage et la tête.				
SECTION IX - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES				
ÉTAT PHYSIQUE	solide	ODEUR ET APPARENCE	Aucune odeur, poudre blanche/crème	
TENSION DE VAPEUR (mm Hg)	S.O.	DENSITÉ (20 degrés Celsius)	18 lb/pi. cu.+/- 5	
DENSITÉ DE VAPEUR (Air = 1,0)	S.O.	SOLUBILITÉ DANS L'EAU	Insoluble, forme une suspension colloïdale	
GRAVITÉ SPÉCIFIQUE (Water=1)	1.8			
POINT DE CONGÉLATION	S.O.	pH	5.5 - 6.5	
POINT D'ÉBULLITION	S.O.	VITESSE D'ÉVAPORATION	S.O.	

SECTION X - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ			
STABILITÉ CHIMIQUE (SI NON, SOUS QUELLES CONDITIONS)	OUI	X	
	NON		
INCOMPATIBILITÉ AVEC D'AUTRES SUBSTANCES (SI OUI, PRÉCISEZ)	OUI	X	Acide fluorhydrique - Silice peut réagir violemment avec de l'acide fluorhydrique
	NON		
RÉACTIVITÉ, ET DANS QUELLES CONDITIONS	S.O.		
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	S.O.		
CONDITIONS À ÉVITER	Aucune dans l'utilisation destinée		
SECTION XI - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES			
VOIES D'ABSORPTION PRINCIPALES			
Yeux:	Peut provoquer une irritation ou une inflammation temporaire.		
Peau:	Peut provoquer un assèchement de la peau lors d'une exposition à long terme.		
Ingestion:	N'est pas considéré dangereux lors de l'ingestion par la bouche, dans la gorge et dans l'estomac. Peut seulement provoquer une légère irritation.		
Inhalation:	Toux sèche persistante, irritation de la gorge et difficulté respiratoire à l'effort sont symptomatiques de l'exposition à la poussière en suspension. L'exposition peut aggraver les maladies des voies respiratoires supérieures telles que l'asthme, la bronchite ou l'emphysème. Une exposition intense (à court terme) à des niveaux de poussière dépassant le PEL peut provoquer une irritation des voies respiratoires entraînant une toux sèche. Les yeux peuvent développer des rougeurs et devenir irrités. Une exposition chronique (à long terme) aux poussières en suspension dans l'air, dont les niveaux sont plus élevés que le VLE, peut entraîner des problèmes respiratoires.		
SECTION XII - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES			
Le produit est généralement considéré comme chimiquement inerte dans l'environnement. Le produit ayant servi et qui a été contaminé peut avoir des caractéristiques très différentes d'un produit intact et devrait être réévaluée en conséquence. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.			
SECTION XIII - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION			
Les déchets non contaminés ne sont pas dangereux tels que définis par les Règles sur les déchets dangereux [RCRA, 40 CFR261]. Les déchets contaminés doivent être évalués en fonction de la source de contamination. Consulter les agences municipales au besoin. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.			
SECTION XIV - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT			
Nom du transport DOT : Non restreint par le DOT		Canada TMD: Non restreint par TMD	
Classification danger DOT:	S.O.	Classification danger	S.O.
Numéro d'identification:	S.O.	UN #:	S.O.
SECTION XV - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES			
OSHA:	Ce produit n'est pas considéré dangereux.	SIMDUT	Produit incontrôlé selon les critères de classification du SIMDUT
EINECS:	Pas répertorié.	CND DSL:	Ce produit est inscrit sur le DSL
TSCA:	Ce produit est répertorié dans l'inventaire de la TSCA et n'est pas réglementé autrement par la sec 4,5,6,7, ou 12 de la TSCA	NTP:	Ce produit contient moins de 0,1 % de silice cristalline
Calif Prop 65:	Non répertorié	RCRA:	Ce produit n'est pas défini comme un déchet dangereux
SECTION XVI - AUTRES INFORMATIONS			
PRÉPARÉ PAR:		NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	DATE
Personnel du contrôle de la qualité - Absorbent Products Ltd.		1-800-667-0336	Février, 2019
Toutes les informations figurant dans la présente sont considérées comme étant exactes; cependant, il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer préalablement la nécessité que l'information soit actualisée et adaptée à leur circonstance. Absorbent Products Ltd. ne donne aucune garantie, explicite ou implicite quant à l'information ou quant à la sécurité, la toxicité ou l'effet de ce produit.			